



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme pour l'exercice**  
**biennal 2018-2019**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

### **Seizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2018 ([A/72/371/Add.5](#)). Aux fins de son examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 7 novembre 2018.

2. Le rapport principal du Secrétaire général ([A/72/371](#)) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2018 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs à ce rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions : la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la MANUI<sup>1</sup>. Les observations et recommandation du Comité consultatif sur les questions d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales figurent dans son rapport principal ([A/72/7/Add.10](#)),

<sup>1</sup> [A/72/371/Add.1](#), [A/72/371/Add.2](#), [A/72/371/Add.3](#), [A/72/371/Add.4](#) et [A/72/371/Add.5](#).



tandis que les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont présentées dans ses rapports annexes<sup>2</sup>.

3. Les prévisions budgétaires par le Secrétaire général pour le Groupe d'experts sur le Mali (groupe II), la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (groupe III) et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) (groupe III) font l'objet d'additifs distincts<sup>3</sup>, et les observations et recommandations du Comité consultatif seront présentées dans les rapports correspondants<sup>4</sup>.

4. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales a été demandé au titre du chapitre 3 (affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, soit 14,8 millions de dollars de moins que le montant de 1 124,4 millions de dollars figurant dans l'esquisse du projet de budget-programme pour le même exercice (voir résolution 71/274 de l'Assemblée générale). Le Secrétaire général attribue cette réduction de 14,8 millions de dollars aux gains d'efficacité qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales, montant qui est inclus dans la réduction de 58,9 millions de dollars inscrite dans le projet de budget-programme à la rubrique « Autres variations ». Le Comité consultatif rappelle qu'il a demandé une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficacité, et que cette liste ne lui a pas été communiquée. Le Comité a déjà fait des observations à ce sujet dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/7, Chap. I). À cet égard, le Comité note qu'aucune réduction au titre des gains d'efficacité liés à Umoja (le progiciel de gestion intégrée) ou d'autres éléments n'est prévue au titre des missions politiques spéciales pour 2018, à l'exception d'un montant de 698 900 dollars à la MANUA (voir A/72/371, par. 111). Les observations et recommandations du Comité concernant le montant des crédits proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal seront incluses dans son rapport principal (A/72/7/Add.10).

## II. Mandat et hypothèses budgétaires

5. Par sa résolution 2367 (2017), le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la MANUI jusqu'au 31 juillet 2018. Au chapitre I de son rapport, le Secrétaire général aborde notamment le mandat de la Mission, les hypothèses budgétaires pour 2018 et la coopération avec les autres entités. Les hypothèses budgétaires de la MANUI tiennent compte de l'instabilité des conditions de sécurité et de la situation politique, sociale et économique en Iraq. En outre, l'assistance électorale fournie par la MANUI restera nécessaire, les élections aux conseils de province et de district initialement prévues en 2017 ayant été reportées à 2018.

### *Évaluation externe indépendante*

6. Au paragraphe 7 de sa résolution 2367 (2017), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de procéder, avant le 15 octobre 2017, à une évaluation externe indépendante de la structure et des effectifs de la Mission, des ressources qui lui sont allouées, de ses priorités et des domaines où elle jouit d'avantages comparatifs et de synergies avec d'autres entités des Nations Unies, afin qu'elle et l'équipe de pays des Nations Unies soient à même de s'acquitter des

<sup>2</sup> A/72/7/Add.11, A/72/7/Add.12, A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14 et A/72/7/Add.15.

<sup>3</sup> A/72/371/Add.6, A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8.

<sup>4</sup> A/72/7/Add.16, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18.

tâches qui leur ont été prescrites de la manière la plus appropriée et la plus efficace possible.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'évaluation indépendante externe avait été réalisée par deux personnes, l'une ayant déjà travaillé pour l'Organisation et l'autre ayant les qualifications requises en matière d'évaluation. Il a également été informé que les objectifs de l'évaluation étaient les suivants : a) examiner la structure et les effectifs de la MANUI ; b) évaluer les dispositifs, cadres et stratégies de coordination existants entre la Mission et l'équipe de pays ; c) prendre connaissance des vues des parties prenantes concernées sur l'appui fourni par les Nations Unies, notamment celles du Gouvernement iraquien, du Gouvernement de la Région du Kurdistan, des autorités locales et provinciales, les chefs religieux et des acteurs de la société civile ; d) examiner les dispositifs existants relatifs aux accords de partage des coûts entre la Mission et l'équipe de pays et recenser les plus efficaces. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'échéance du 15 octobre 2017 établie dans la résolution susmentionnée du Conseil de sécurité avait été repoussée au 15 novembre 2017, à la suite d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité. Le Comité a en outre été informé que le rapport d'évaluation complet avait été présenté au Secrétaire général le 8 novembre 2017 pour qu'il le transmette au Conseil. **Conformément à sa recommandation formulée au paragraphe 18 ci-dessous, le Comité consultatif estime que, dans l'attente d'une décision du Conseil de sécurité à cet égard, et compte tenu du fait que la Cinquième Commission est la grande Commission de l'Assemblée générale qui est chargée des questions administratives et budgétaires<sup>5</sup>, toute révision des prévisions de dépenses proposée par le Secrétaire général doit être présentée à l'Assemblée générale conformément aux procédures établies et en temps opportun.**

### III. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 et ressources nécessaires pour 2018

8. On trouvera dans le tableau ci-dessous une ventilation des dépenses estimées de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et les prévisions pour 2018, mis en regard des crédits approuvés pour 2017.

#### Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : total des ressources nécessaires (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2016-2017			Ressources nécessaires pour 2018		Budget approuvé pour 2017	Écart Augmentation (diminution) (2017-2018)
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses <sup>a</sup>	Variance	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)	(5)	(6)	(7)=(4)-(6)
Militaires et personnel de police	16 275,2	15 289,4	(985,8)	8 261,4	–	8 287,0	(25,6)
Personnel civil	162 253,1	166 121,2	3 868,1	79 492,6	–	81 270,4	(1 777,8)
Dépenses opérationnelles	57 439,8	51 293,4	(6 146,4)	23 287,2	–	27 987,8	(4 700,6)
<b>Total</b>	<b>235 968,1</b>	<b>232 704,0</b>	<b>(3 264,1)</b>	<b>111 041,2</b>	<b>–</b>	<b>117 545,2</b>	<b>(6 504,0)</b>

<sup>a</sup> Dépenses effectives au 31 août 2017 et prévisions pour le reste de l'année 2017.

<sup>5</sup> Voir résolution 70/247 de l'Assemblée générale, par. 1.

*Exécution du budget pour l'exercice 2016-2017*

9. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant des dépenses jusqu'au 31 décembre 2017 est estimé à 232 704 000 dollars alors qu'un crédit de 235 968 100 dollars avait été ouvert pour l'exercice biennal, ce qui laisse anticiper des crédits non utilisés d'un montant de 3 264 100 dollars. On trouvera aux paragraphes 37 et à la section IV du rapport du Secrétaire général (A/72/371/Add.5) un récapitulatif des écarts importants constatés entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 et le montant estimatif des dépenses engagées par la MANUI au cours du même exercice.

*Ressources nécessaires pour 2018*

10. On trouvera aux sections I et III du rapport du Secrétaire général les ressources nécessaires pour la MANUI en 2018, ainsi que les priorités et hypothèses retenues aux fins des prévisions et les données estimatives relatives aux résultats. Le montant des ressources nécessaires pour 2018, en attendant les résultats de l'évaluation indépendante, s'élève à 111 041 200 dollars, ce qui représente une diminution globale de 6 504 000 dollars, ou 5,53 %, par rapport au montant des crédits approuvés pour 2017, comme l'illustre le tableau ci-dessus. L'écart est imputable à la diminution des dépenses prévues au titre du personnel militaire et de police (-25 600 dollars), du personnel civil (-1 777 800 dollars) et des dépenses opérationnelles (-4 700 600 dollars). Le tableau d'effectifs proposé pour 2018 comprend 853 postes, dont 333 postes d'agents recrutés sur le plan international et 520 postes d'agents recrutés sur le plan national, soit une diminution nette de 15 postes, résultat de la création de 11 postes, de la suppression de 26 postes, du reclassement de 4 postes et du transfert de 8 postes. On trouvera dans les tableaux 2 et 3 et aux paragraphes 39 à 67 du rapport des renseignements détaillés concernant les effectifs nécessaires, notamment au Bureau d'appui commun de Koweït.

*Effectifs civils*

11. Le Comité consultatif a reçu à sa demande une liste des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la MANUI pour 2018 (voir annexe).

12. L'Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest du Département des affaires politiques, qui offre des services d'appui à la Mission depuis le Siège de l'Organisation, comprend trois postes P-4 et deux postes P-3. Il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) à l'appui de l'adoption de stratégies et de politiques sur les questions relatives aux relations entre Erbil et Bagdad. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la charge de travail globale de l'Équipe Iraq était en augmentation, notamment du fait de l'évaluation indépendante susmentionnée, l'Équipe ayant été chargée de trouver et de recruter les deux experts, de définir leurs fonctions, de planifier la procédure d'évaluation et de fournir un appui logistique et administratif (A/71/371/Add.5, par. 45 et 46). **Le Comité estime que la dotation actuelle en effectifs (3 P-4 et 2 P-3) chargés de fournir un appui depuis le Siège de New York est suffisante à ce stade, notamment parce que la situation générale sur le terrain semble s'améliorer, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport. Le Comité souligne par ailleurs que l'essentiel des activités relatives à l'évaluation indépendante menée par les deux consultants<sup>6</sup> sont terminées.**

<sup>6</sup> Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour 2017, le coût approximatif de l'évaluation s'élevait à 222 100 dollars.

13. Au Groupe de la protection des femmes du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de créer le poste de conseiller principal pour la protection des femmes (P-5), qui est financé par des ressources extrabudgétaires depuis 2017 [ibid. par. 44 c) et i)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le titulaire de ce poste est basé à Erbil, qu'il fournit un appui régional et international, et qu'il travaille, en collaboration avec les partenaires intéressés, à l'adaptation des indicateurs mondiaux d'alerte rapide sur les violences sexuelles liées aux conflits au contexte iraquien. **Le Comité reconnaît l'opportunité de disposer d'un conseiller principal pour la protection des femmes dans le cadre générale de la Mission, mais estime que la création du poste doit être mieux justifiée.**

*Postes vacants*

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2017, huit postes étaient vacants depuis deux ans ou plus, dont un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3), vacant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ; un poste de spécialiste adjoint des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national), vacant depuis le 1<sup>er</sup> août 2015, et un poste d'assistant aux fournitures (agent local), vacant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. **Le Comité réaffirme que tout poste vacant doit être pourvu dans les plus brefs délais. En outre, le Comité réaffirme que les postes vacants de longue date doivent soit être de nouveau justifiés, soit faire l'objet d'une demande de suppression (voir également A/72/7, par. 98).**

*Dépenses opérationnelles*

15. Les paragraphes 79 à 107 du rapport du Secrétaire général contiennent un résumé des prévisions de dépenses opérationnelles par catégorie, des crédits ouverts, du montant estimatif des dépenses pour 2016-2017, ainsi que des crédits approuvés et du montant estimatif des ressources nécessaires pour 2018. Conformément aux recommandations qu'il formule aux paragraphes 16 et 17 ci-après, le Comité consultatif ne formule à ce stade que des observations d'ordre général sur chaque rubrique budgétaire, comme suit :

a) Consultants : il est indiqué que les dépenses au titre des services de consultants pour les activités de fond liées au fait que les élections en Iraq ont été reportées à 2018 seront maintenues. **Le Comité souligne que des dépenses ont déjà été engagées aux fins de la préparation des élections et espère que les besoins futurs à cet égard seront précisés ;**

b) Voyages : ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une liste détaillée des voyages entrepris pendant au cours de l'exercice 2016-2017, dans laquelle il a relevé des incohérences et des écarts de prix, comme par exemple des montants différents pour des droits à des indemnités journalières de subsistance identiques et des prix différents pour des vols similaires. **Le Comité compte que les mesures qui s'imposent seront prises pour faire en sorte qu'à l'avenir, les tarifs soient précis et constants et les informations communiquées soient fiables. Il formule des observations complémentaires sur les voyages dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/72/7/Add.10) ;**

c) Transports terrestres : des crédits d'un montant de 170 200 dollars sont demandés pour 2018 au titre, notamment, de l'achat de nouveaux véhicules. **Le Comité compte qu'aucun véhicule ne sera acheté avant que le montant effectif des ressources nécessaires n'ait été calculé.**

#### **IV. Recommandations**

16. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2018, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 120 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/72/371).

**17. Le Comité consultatif estime que l'évaluation indépendante n'étant pas terminée, il est prématuré de formuler des recommandations précises sur le projet de budget de la MANUI à ce stade, puisque les hypothèses de planification retenues pour l'instant par la Mission ne correspondent peut-être pas aux ressources effectivement nécessaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Par conséquent, et compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes précédents, ainsi que dans son rapport principal (A/72/7/Add.10), le Comité recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 50 millions de dollars au titre de la MANUI pour la période de six mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018.**

**18. Si l'Assemblée générale souscrit à cette recommandation et autorise le Secrétaire général à engager des dépenses au titre de la MANUI, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter un budget révisé, en temps opportun et en tenant compte de toute décision éventuelle du Conseil de sécurité, selon que de besoin, et conformément à la procédure établie.**

## Annexe

### Modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq en 2018

<i>Modifications proposées</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie/ classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Unité administrative</i>	<i>Lieu</i>	
<b>Création de postes</b>	11	1 P-5	Conseiller principal, protection des femmes	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Erbil	
		1 P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest / Département des affaires politiques	New York	
		1 P-5	Chef des opérations et de la gestion des ressources	Bureau des opérations et de la gestion des ressources/ Bureau de l'appui aux missions	Erbil	
		1 P-4	Spécialiste des questions politiques	Bureau des affaires politiques	Mossoul	
		1 P-4	spécialiste des affaires civiles	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires	Bagdad	
		1 AN	Conseiller pour la protection des femmes	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Erbil	
		1 AN	Attaché de recherche-analyste	Groupe conjoint de l'analyse	Bagdad	
			1 AN, Spécialiste du suivi et de l'évaluation/ administrateur de programmes	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires	Bagdad	
		2 AL	Chauffeur	Section du transport de surface	Erbil	
		1 AL	Assistant administratif	Bureau des affaires politiques	Mossoul	
	<b>Suppressions de postes</b>	(26)	1 P-5	Chef adjoint de l'appui à la mission	Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission	Erbil
		1 P-4	Assistant spécial	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Bagdad	
		1 P-4	Spécialiste des affaires humanitaires	Groupe de la coordination	Erbil	
		1 P-3	Spécialiste de la planification	Groupe de la planification, du contrôle et de la mise en conformité	Bagdad	
		1 AN	Spécialiste des affaires humanitaires	Groupe des opérations sur le terrain	Bagdad	
		3 SM	Agent de sécurité	Section de la sécurité	Bassora	
		1 SM	Agent de sécurité	Groupe conjoint de l'analyse	Bagdad	
		14 SM	Agent de protection rapprochée	Section de la sécurité	Bagdad	
		1 AL	Assistant à la sécurité	Section de la sécurité	Bassora	
		1 AL	Assistant à la sécurité incendie	Section de la sécurité	Bassora	
		1 AL	Assistant informaticien	Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Kirkouk	
<b>Transferts de postes</b>		–	1 P-5	Chef de bureau	Du Bureau du chef d'état-major (Erbil) au Bureau des affaires politiques (Erbil)	Erbil
			1 AN	Attaché d'administration	Du Bureau du chef d'état-major (Erbil) au Bureau des affaires politiques (Erbil)	Erbil
		1 AN	Spécialiste des questions de qualité de vie	Du Groupe du soutien psychosocial (Bagdad) à la Section des ressources humaines (Bagdad)	Bagdad	

<i>Modifications proposées</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie/ classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Unité administrative</i>	<i>Lieu</i>
		1 SM	Assistant administratif	Du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (Erbil) au Bureau du chef des opérations et de la gestion des ressources (Erbil)	Erbil
		2 AL	Assistant (liaison)	Du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (Bagdad) au Bureau du chef des opérations et de la gestion des ressources (Bagdad)	Bagdad
		1 AL	Assistant (liaison)	Du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (Koweït) au Bureau du chef des opérations et de la gestion des ressources (Koweït)	Koweït
		1 AL	Assistant (voyages)	Du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (Bagdad) au Bureau du chef des opérations et de la gestion des ressources (Bagdad)	Bagdad
<b>Reclassements de postes</b>		1 P-4 à P-5	Reclassement d'un poste de conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) en poste de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes (P-5)	Groupe de la problématique hommes-femmes	Bagdad
		1 P-4 à P-5	Reclassement d'un poste de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4) en poste de conseiller adjoint pour la sécurité (appui) (P-5)	Section de la sécurité	Bagdad
		1 P-4 à FS	Reclassement d'un poste de chef des transports (P-4) en poste de fonctionnaire chargé des transports (SM)	Section du transport de surface	Bagdad
			Reclassement d'un poste d'agent de protection rapprochée (SM) en poste de coordonnateur de la protection rapprochée (P-3)	Section de la sécurité	Bagdad
<b>Variation nette</b>	<b>(15)</b>				
<b>Effectif approuvé pour 2017</b>	<b>868</b>	<b>1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 57 P-4, 53 P-3, 7 P-2, 207 SM, 116 AN, 402 AL</b>			
<b>Postes de temporaire proposés pour 2018</b>	<b>853</b>	<b>1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 20 P-5, 54 P-4, 53 P-3, 7 P-2, 189 SM, 118 AN, 402 AL</b>			

*Abréviations* : AL, agent local ; AN ; administrateur recruté sur le plan national ; SGA, Secrétaire général adjoint ; SM, agent du Service mobile ; SSG, Sous-Secrétaire général.